

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2551

Attribution de subventions d'investissement à diverses associations à caractère social -  
Approbation des conventions correspondantes

Direction de l'Action Sociale

**Rapporteur** : Mme AIT MATEN Zorah

<b>SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2551 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT A DIVERSES ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL - APPROBATION DES CONVENTIONS CORRESPONDANTES (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE - )

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon pour la période 2015-2020 et notamment l'enveloppe « Interventions sociales ».

La Ville de Lyon apporte régulièrement une aide financière pour la mise en place des projets de ces associations, dans le cadre global du soutien qu'elle alloue chaque année à différentes structures d'aide pour le public en difficulté.

Ce soutien concerne trois associations :

**1. L'Association ALIS, sise 2 petite rue des Feuillants dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.**

Suite à la fermeture des bains douches Flesselles et pour répondre aux besoins d'un public qui ne peut se rendre aux Bains Douches Delessert dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et n'accède plus à l'hygiène, l'Association ALIS se propose de recréer dans ses locaux, une douche et des sanitaires.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 7 000 € L'Association sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 5 500 €

**2. L'Association "Restaurants du Cœur", sise 58 cours Albert Thomas dans le 8<sup>e</sup> arrondissement.**

Afin de faire face à la baisse des dons et l'augmentation continue des bénéficiaires, l'Association a engagé un partenariat avec certaines enseignes de la grande distribution. La récupération des denrées doit se faire quotidiennement.

Pour ce faire, l'Association doit se doter de 5 véhicules légers et de coffres réfrigérés afin de respecter les règles de la chaîne du froid.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 40 000 € L'Association sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 15 000 €

**3. L'Association "SOS Amitiés - Région de Lyon, sise 25 cours Damidot à Villeurbanne.**

Face à l'aggravation de la précarité sociale et psychologique, l'Association souhaite mettre en œuvre une écoute par tchat et messagerie, notamment pour répondre aux sollicitations du public adolescent et des jeunes adultes, dont les pratiques de communication passent par internet. Cette nouvelle technique nécessite l'investissement dans du matériel informatique et la formation des écoutants.

Le budget prévisionnel de cette opération est de 3 500 €. L'Association sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 1 000 €

Eu égard à l'action pertinente régulièrement conduite depuis des années par ces associations auprès de personnes en difficulté, présentes sur le territoire lyonnais et compte-tenu du soutien régulièrement apporté par notre collectivité à ces structures, il semblerait opportun que la Ville de Lyon apporte une suite favorable à la démarche de ces organismes.

Par ailleurs, s'agissant de subventions d'investissement, il convient d'établir une convention entre la Ville de Lyon et chacun de ces organismes.

Je vous propose donc également d'approuver les dispositions des actes contractuels joints au rapport.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

### **DELIBERE**

1. Les subventions d'équipement suivantes sont allouées aux associations ci-dessous :

- ALIS : 5 500 €;
- Restaurants du Cœur : 15 000 €;
- SOS Amitiés – région de Lyon : 1 000 €

2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations ALIS, Restaurants du Cœur et SOS Amitiés (région de Lyon) sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et tout document y afférent.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les subventions seront financées à partir des crédits de paiement inscrits au budget 2016 de la Ville, sur le programme 00001, opérations 01SEALIS, 08SEREST et 99SESOSA et seront imputées sur les natures 20422 et 20421, fonction 523.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Zora AIT MATEN